



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 64358

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur le projet de réforme du droit de la famille. En effet, l'une des finalités de ce projet est la mise en place d'une véritable parité parentale, notamment avec la reconnaissance de la place du père dès la naissance de l'enfant, avec la mise en place du congé paternité de deux semaines. Or, il semble que le texte proposé mentionne « 10 jours ouvrables par naissance » sans tenir compte des parents d'enfants issus de naissances multiples. En conséquence, il lui demande ses intentions quand à la durée du congé paternité pour les parents d'enfants issus de naissances multiples.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a annoncé lors de la conférence de la famille du 11 juin dernier la création d'un congé de paternité de deux semaines destiné à conforter le lien entre le nouveau père et son enfant. Les dispositions législatives nécessaires à la mise en oeuvre de cette réforme sont actuellement examinées par le Parlement dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002. Lors de la première lecture par l'Assemblée nationale, le Gouvernement s'est déclaré favorable à l'allongement du congé de paternité pour les cas de naissances multiples. Dans ces situations, le congé sera donc porté à trois semaines.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64358

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : famille, enfance et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4203

Réponse publiée le : 19 novembre 2001, page 6625